



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense nationale

Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance DCSSI-2004/33-M02

Appliances UTM FAST360 (anciennement ARKOON FAST Firewall) v4.0/11

Certificat de référence : 2004/33

Paris, le 11 juin 2008

*Le Directeur central de la sécurité des
systèmes d'information*

Patrick Pailloux
[Original Signé]



Références

- a) Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance ;
- b) Cible de sécurité, référence AKV3-CRT-EAL2-ST, Version 2.7, Arkoon Network Security ;
- c) Certificat et rapport de certification 2004/33 du 23 novembre 2004, et rapport de maintenance M-2007/11 du 7 juin 2007 ;
- d) Rapport d'analyse d'impact, Appliance FAST360 4.011, référence AKV4-CRT-EAL2-IAR version 1.0 du 20 mai 2008.

Identification du produit maintenu

La famille de produit maintenu a pour dénomination « ARKOON FAST Firewall v4.0/11 » développé par ARKOON Network Security.

Description des évolutions

Les évolutions consistent en :

- la modification de la dénomination commerciale des produits certifiés de la gamme ARKOON. ARKOON pourra désormais utiliser la dénomination « Appliances UTM FAST360 » au lieu de « ARKOON FAST ».
La famille de produits ayant fait l'objet du certificat 2004/33 désigne des appliances et les plateformes matérielles sur lesquelles ces appliances ont été certifiées. Ces plateformes matérielles, qui ont servi de supports aux tests, sont précisées dans le rapport de certification initial (référence c) .
La nouvelle dénomination ne couvre que ces appliances qui peuvent être installées sur diverses plateformes matérielles compatibles.
Sous réserve que ces plateformes soient effectivement compatibles avec celles utilisées pour les tests, ce changement de dénomination n'est pas de nature à tromper l'utilisateur ;
- des corrections liées à la découverte de vulnérabilités sur le système d'exploitation sous-jacent et les bibliothèques d'Open-SSL et à des bogues fonctionnels de certains modules FAST ;
- des changements de locaux de la société ARKOON.

Fournitures impactées

Les fournitures suivantes ont fait l'objet d'une mise à jour :

	Politique Sécurité Développements Référence AKV3-DVS-POL-SEC Version 2.0 Arkoon Network Security
[INSTALL]	Arkoon FAST360 UTM Appliances Première configuration Août 2006 Arkoon Network Security

Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.
Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 1999 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique jusqu'au niveau ITSEC E6 et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

¹ Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

² Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Corée du Sud, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.